



---

**Organe subsidiaire de mise en œuvre**

**Cinquante-deuxième session**

**Bonn, 4-12 octobre 2020**

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**Questions relatives aux pays les moins avancés**

**Réunion de bilan du Groupe d'experts des pays  
les moins avancés**

**Rapport du secrétariat**

*Résumé*

Le présent rapport concerne la réunion de bilan sur les travaux du Groupe d'experts des pays les moins avancés (PMA), tenue à Antananarivo du 10 au 12 février 2020. Il récapitule les résultats, les bonnes pratiques et les enseignements dégagés à la réunion concernant les travaux du Groupe d'experts pendant la période 2016-2020. Il récapitule également les perspectives, les difficultés, les lacunes et les besoins en ce qui concerne les activités du Groupe d'experts et l'appui fourni aux pays les moins avancés. On y trouvera aussi des renseignements sur les principaux domaines d'activité auxquels le Groupe d'experts doit s'atteler, les besoins actuels et futurs des pays les moins avancés, et les principales modalités permettant un appui efficace.



## Abréviations et acronymes

CDN	Contribution déterminée au niveau national
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
COP	Conférence des Parties
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
FVC	Fonds vert pour le climat
GIZ	Agence allemande de coopération internationale
OMS	Organisation mondiale de la Santé
PMA	Pays les moins avancés
PNA	Plan national d'adaptation
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
UNDRR	Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes

## I. Introduction

### A. Mandat

1. La COP a décidé d'examiner, à sa vingt-sixième session, l'état d'avancement des travaux du Groupe d'experts des pays les moins avancés, la question de savoir si celui-ci doit être maintenu, et son mandat, et d'adopter une décision à ce sujet, en tenant compte, s'il y a lieu, des nouveaux processus et besoins qui pourraient apparaître avant cette session<sup>1</sup>.

2. Elle a aussi décidé d'une série de mesures aux fins d'engager cet examen, dont celles consistant à demander au Groupe d'experts des PMA d'organiser avant juin 2020, avec le concours du secrétariat, une réunion avec les représentants des Parties et des organisations compétentes pour dresser un bilan de ses travaux de la période 2016-2020, et à demander au secrétariat d'établir un rapport sur la réunion de bilan à soumettre à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre à sa cinquante-deuxième session, en tant que contribution à l'examen<sup>2</sup>.

### B. Délibérations

3. La réunion de bilan a eu lieu du 10 au 12 février 2020 à Antananarivo<sup>3</sup> directement à la suite de la 37<sup>e</sup> réunion du Groupe d'experts des PMA, tenue du 6 au 8 février 2020. L'une et l'autre réunions ont été accueillies par le Gouvernement malgache.

4. Le Groupe d'experts des PMA a invité le FVC, le FEM et ses agents d'exécution, d'autres organisations compétentes et les centres et réseaux régionaux à participer à la réunion. Des représentants du FVC, de la GIZ, du FENU, du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'OMS et de l'Organisation météorologique mondiale y ont pris part.

5. La réunion a été ouverte par la Ministre de l'environnement et du développement durable de Madagascar, Vahinala Raharinirina.

6. Soixante-six participants (17 femmes et 49 hommes) y ont assisté, au nom de Parties, d'organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, d'autres organisations intéressées et de centres et réseaux régionaux.

7. Le Groupe d'experts des PMA a établi un document d'information pour la réunion sur ses travaux pendant la période 2016-2020 dans lequel étaient récapitulés les mandats, les activités, les résultats, les bonnes pratiques et les enseignements correspondants<sup>4</sup>.

8. La réunion a été axée sur le dialogue et des groupes d'étude ont été constitués pour stimuler le débat et les échanges. Les participants ont été incités à prendre note des messages clés tout au long de la réunion.

### C. Objectif

9. La réunion avait pour objectif général de dresser un bilan des travaux menés par le Groupe d'experts au cours de la période 2016-2020, grâce en particulier aux activités ci-après, conformément à l'ordre du jour de la réunion :

a) Relever les données d'expérience, les bonnes pratiques et les enseignements en ce qui concerne les travaux du Groupe d'experts ;

<sup>1</sup> Décision 19/CP.21, par. 13.

<sup>2</sup> Décision 19/CP.21, par. 14.

<sup>3</sup> Voir <http://napexpo.org/legstocktaking>.

<sup>4</sup> Disponible à l'adresse <http://napexpo.org/legstocktaking/documents>.

- b) Débattre des perspectives, des problèmes et des lacunes en ce qui concerne les travaux du Groupe d'experts ;
- c) Relever les bonnes pratiques suivies par le Groupe d'experts dans ses activités d'appui.

## D. Communications des Parties

10. À sa vingt et unième session<sup>5</sup>, la COP a invité les Parties à soumettre leurs vues sur les travaux du Groupe d'experts au moyen du portail des communications<sup>6</sup> pour le 1<sup>er</sup> février 2020 au plus tard, pour examen à la cinquante-deuxième session du SBI, étape nécessaire au SBI pour pouvoir engager l'examen de l'état d'avancement des travaux du Groupe d'experts, de la question de savoir si celui-ci doit être maintenu, et de son mandat. Au 10 février 2020, deux communications avaient été reçues : du Bhoutan au nom des PMA, et de la Croatie et de la Commission européenne au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Les représentants des Parties qui ont adressé ces communications ont été invités à en présenter les points essentiels à la réunion de bilan afin d'éclairer les débats évoqués aux sections B et C du chapitre II ci-après.

## II. Résumé de la réunion

### A. Principales réalisations du Groupe d'experts des pays les moins avancés

11. Le Groupe d'experts des PMA a invité le secrétariat à présenter en son nom un exposé sur les mandats, les activités et les réalisations du Groupe d'experts pour la période allant de 2016 à 2020. Le tableau 1 ci-après récapitule les principales réalisations citées, dont le détail figure dans le document d'information mentionné au paragraphe 7 ci-dessus.

Tableau 1

#### Principales réalisations du Groupe d'experts des pays les moins avancés pendant la période 2016-2020 (au 16 mars 2020)

<i>Modalité/domaine d'activité</i>	<i>Principales réalisations</i>
Conseils et appui techniques pour le processus visant à formuler et réaliser des PNA	<p>Conception et application d'un cadre intégré pour les plans nationaux d'adaptation et les objectifs de développement durable</p> <p>Documents techniques sur les questions de genre ; les groupes, les populations et les écosystèmes vulnérables ; et les synergies régionales</p> <p>Conseils sur l'élaboration de suppléments aux directives techniques pour la formulation et la réalisation des PNA</p> <p>Organisation d'Expos PNA en 2016, 2018 et 2019 et d'Expos PNA régionales en 2017 (une) et 2018 (trois)</p> <p>Ateliers de formation sur les PNA en 2017</p> <p>Poursuite du développement de la plateforme NAP Central</p>
Appui direct aux pays par l'initiative sur les PNA ouverts et la formation	<p>Réalisation d'études de cas nationales pour six pays dans le cadre de l'initiative sur les PNA ouverts</p> <p>Activités pour 18 PMA qui débutent le processus visant à formuler et réaliser des PNA, dont un atelier au titre de l'initiative sur les PNA ouverts en septembre 2019</p>

<sup>5</sup> Décision 19/CP.21, par. 14 b).

<sup>6</sup> <https://www4.unfccc.int/sites/submissionsstaging/Pages/Home.aspx>.

<i>Modalité/domaine d'activité</i>	<i>Principales réalisations</i>
Dialogue et échange de renseignements avec les secrétariats du FVC et du FEM et d'autres organes compétents sur la question de l'accès au financement	<p>Participation des secrétariats du FVC et du FEM à toutes les réunions du Groupe d'experts sur les PMA</p> <p>Réunions lors des Expos PNA sur l'appui au titre du FCV, animées par le secrétariat du FCV, et l'appui au titre du Fonds pour les PMA, animées par le secrétariat du FEM</p> <p>Poursuite des échanges de renseignements sur l'expérience acquise, les bonnes pratiques, les obstacles et les difficultés en ce qui concerne l'accès des PMA au financement</p> <p>Mobilisation de tous les organismes compétents aux fins d'assurer un appui à tous les PMA</p>
Conseils et appui techniques pour le programme de travail en faveur des PMA et les programmes d'action	<p>Suivi des progrès</p> <p>Communication régulière avec les organisations lors des réunions, des manifestations et des séances de négociation du Groupe d'experts</p> <p>Présentation au SBI à sa quarante-huitième session de recommandations sur l'actualisation du programme de travail en faveur des PMA</p>
Questions de genre, groupes, populations et écosystèmes vulnérables ; et démarches régionales en matière de planification et de mise en œuvre de l'adaptation	<p>Organisation à toutes les Expos PNA de séances techniques sur la question du rôle des femmes dans les PNA</p> <p>Modules de formation proposés aux ateliers de 2017 sur les PNA</p> <p>Publication d'une boîte à outils pour l'intégration des femmes dans le processus visant à formuler et réaliser des PNA<sup>a</sup></p>
Suivi et évaluation des progrès, de l'efficacité, des lacunes et de l'adéquation concernant le processus visant à formuler et réaliser des PNA	<p>Conception et mise à l'essai de l'outil de suivi et d'évaluation des progrès, de l'efficacité et des lacunes</p> <p>Lancement de l'outil en ligne de suivi des PNA</p>
Déterminer et traiter les lacunes et les besoins des PMA	<p>Activités menées pour compiler et analyser les lacunes et les besoins des PMA en ce qui concerne l'adaptation et y répondre (la dernière compilation en date des lacunes et des besoins figure à l'annexe II du document FCCC/SBI/2020/6)</p>
Collaboration avec les autres organes relevant de la Convention	<p>Coopération avec le Comité de l'adaptation sur les PNA, l'accès au financement du FCV pour les PNA, le suivi et l'évaluation, et la suite à donner aux mandats issus des vingt et unième et vingt-quatrième sessions de la COP et de la première session de la CMA</p> <p>Dialogue avec les partenaires du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements dans le cadre des activités relatives aux questions de genre ; aux groupes, aux populations et aux écosystèmes vulnérables ; aux Expos PNA ; et à la formation relative aux PNA</p> <p>Contribution aux travaux du Comité exécutif de la technologie sur les liens entre les évaluations des besoins technologiques et les PNA</p> <p>Coopération avec l'équipe spéciale sur les déplacements Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques</p> <p>Contribution aux travaux du Comité de Paris sur le renforcement des capacités sur les besoins des PMA en renforcement des capacités</p>

<i>Modalité/domaine d'activité</i>	<i>Principales réalisations</i>
Dialogue avec les organisations et les centres et réseaux régionaux	Participation active des organisations et des centres et réseaux régionaux dans le cadre du groupe de travail technique sur les PNA à l'appui de toutes les activités principales du Groupe d'experts
Appui à la mise en œuvre de l'Accord de Paris	Élaboration de modalités et de méthodes pour l'adaptation en vertu de l'Accord de Paris conformément aux paragraphes 41 et 45 de la décision 1/CP.21 et à la décision 11/CMA.1  Examen des lacunes et des besoins relatifs aux PNA et des moyens d'y remédier conformément à la décision 8/CP.24
Appui à l'évaluation par le SBI de l'état d'avancement du processus visant à formuler et réaliser des PNA	Appui apporté à l'évaluation du SBI en 2018  Élaboration du rapport d'activité annuel sur le processus visant à formuler et réaliser des PNA, et présentation régulière de renseignements sur l'état d'avancement dans les rapports du Groupe d'experts

<sup>a</sup> Réseau mondial pour les PNA et secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, 2019, Toolkit for a gender-responsive process to formulate and implement National Adaptation Plans (NAPs): Supplement to the UNFCCC Technical Guidelines for the NAP Process, A. Dazé et C. Church (éd.), Winnipeg (Canada): International Institute for Sustainable Development, disponible à l'adresse <http://www.napglobalnetwork.org/resource/toolkit-for-gender-responsive-national-adaptation-plans/>.

## **B. Bonnes pratiques relevées dans les travaux du Groupe d'experts des pays les moins avancés**

12. Le secrétariat a été invité à faire, au nom du Groupe d'experts, un exposé liminaire sur les bonnes pratiques et les enseignements que les activités d'appui aux PMA ont livré. Un représentant du groupe de travail technique sur les PNA<sup>7</sup> a aussi été invité à livrer ses réflexions sur le bilan de la coopération des organisations et des centres et réseaux régionaux avec le Groupe d'experts à l'appui des PMA.

13. Pour orienter le débat, le Groupe d'experts a ensuite invité les participants à examiner comment les pays avaient accédé à son appui, quels résultats ils en avaient obtenu, et quels enseignements utiles pour la suite des activités d'appui on pouvait en retirer.

14. Les bonnes pratiques ci-après ont été relevées dans le cadre des activités du Groupe d'experts :

a) Les directives techniques pour la formulation et la réalisation des PNA<sup>8</sup> ont contribué à établir un cadre de référence pour les activités relatives aux PNA menées par les PMA et les autres Parties et acteurs concernés ;

b) L'initiative sur les PNA ouverts a été utile pour appuyer directement les pays et a contribué à promouvoir les travaux relatifs aux PNA dans les PMA ;

c) Les Expos PNA jouent un rôle essentiel en favorisant l'interaction interpersonnelle et la mise en commun des données d'expérience, des bonnes pratiques et

<sup>7</sup> Le groupe de travail technique sur les PNA a été créé en 2015 par le Groupe d'experts pour inciter les organisations à s'intéresser aux aspects techniques relatifs aux processus visant à formuler et réaliser des PNA, et pour coordonner les activités menées pour assurer un appui aux PMA. Il est constitué de représentants de diverses organisations et d'experts siégeant à titre individuel s'occupant des PNA.

<sup>8</sup> Groupe d'experts des PMA, 2012, *Plans nationaux d'adaptation : Directives techniques pour le processus des plans nationaux d'adaptation*, secrétariat de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Bonn, disponible à l'adresse <https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Guidelines/Pages/Technical-guidelines.aspx>.

des principaux obstacles entre les PMA, les prestataires d'appui et les autres acteurs concernés ;

d) Les ateliers de formation régionaux sur les PNA ont été efficaces pour aider les pays à mieux comprendre le processus visant à formuler et réaliser des PNA, en mettant l'accent sur le traitement des priorités nationales tout en tenant compte des principaux besoins et contextes régionaux ;

e) L'accueil par des PMA de manifestations du Groupe d'experts apporte de nombreux avantages aux pays hôtes, notamment en ce qu'il permet une interaction directe entre le Groupe d'experts et les équipes nationales pour formuler des conseils techniques, favoriser une sensibilisation et une mobilisation politiques à un niveau élevé concernant l'adaptation aux changements climatiques, et promouvoir une meilleure coordination entre les différents acteurs ;

f) Le dialogue entre le Groupe d'experts et les secrétariats du FVC et du FEM a été efficace pour ce qui est de faciliter l'échange de renseignements sur les progrès des PMA dans l'accès au financement pour l'adaptation, y compris s'agissant de formuler des PNA, et leurs difficultés à cet égard, et d'étudier les moyens de répondre à ces difficultés ;

g) Une collaboration efficace entre le Groupe d'experts et les autres organes constitués au titre de la Convention s'est traduite par une coordination, une communication, un alignement et un appui aux PMA efficaces ;

h) Le groupe de travail technique sur les PNA a mobilisé, coordonné et aligné avec efficacité l'appui technique offert aux PMA par les différents acteurs pour la formulation et la réalisation des PNA ;

i) Le Groupe d'experts joue un rôle important dans la mise en évidence des lacunes et des besoins concernant l'appui nécessaire aux PMA, et leur communication aux acteurs et aux parties prenantes ;

j) La mise au point par le Groupe d'experts d'une stratégie pour orienter ses activités d'appui aux PMA l'a aidé à établir des priorités et à aligner ses activités sur les résultats souhaités. Cette stratégie a aussi aidé d'autres acteurs qui aident les PMA à aligner leurs activités sur celles du Groupe d'experts.

### **C. Enseignements des travaux du Groupe d'experts des pays les moins avancés**

15. Les participants ont souligné les enseignements ci-après concernant les travaux du Groupe d'experts :

a) Le Groupe d'experts a mis en place un ensemble diversifié de modalités et d'outils pour aider les PMA dans le domaine de l'adaptation. Un effort supplémentaire est nécessaire pour faire mieux connaître ces modalités et de ces outils parmi les PMA ;

b) On dispose d'un grand nombre de directives supplémentaires, de documents techniques et d'outils pour appuyer la formulation et la réalisation des PNA à différents niveaux, y compris l'intégration des questions transversales. Un appui supplémentaire est nécessaire pour les faire mieux connaître et faciliter leur application par les PMA ;

c) Les ateliers de formation régionaux sur les PNA ont contribué à améliorer la connaissance et la compréhension du processus visant à formuler et réaliser des PNA dans les PMA. Il reste encore à faire pour mieux adapter les ateliers aux besoins des PMA, et pour aider les pays immédiatement après les ateliers à appliquer leurs nouvelles connaissances à leur action au niveau national ;

d) Les directives techniques pour la formulation et la réalisation des PNA ont été publiées en 2012, et le financement du Fonds pour les PMA et du FVC devant permettre aux pays d'engager des activités liées au processus visant à formuler et réaliser des PNA a commencé en 2016. Il a donc été difficile aux pays de relier leur PNA aux ressources nécessaires pour réaliser celui-ci, car les renseignements utiles sur les éléments

d'information demandés pour accéder au financement n'existaient pas à l'époque où le Groupe d'experts a élaboré les directives techniques ;

e) Il est nécessaire que le Groupe d'experts poursuive son appui visant à améliorer les liens entre la planification et la réalisation de l'adaptation aux niveaux national et infranational ;

f) Le Groupe d'experts a centré ses activités sur l'appui aux PMA au titre de la formulation des PNA car c'est là qu'un appui a été initialement nécessaire. À un moment où davantage de PMA achèvent et soumettent leur premier PNA, le Groupe d'experts doit mettre l'accent sur l'appui au titre de la réalisation des PNA, tout en continuant d'aider les PMA dont le PNA est en cours de formulation ;

g) Il existe des chevauchements entre les mandats des divers organes constitués s'agissant de l'appui aux activités relatives à l'adaptation des pays en développement. Le Comité de l'adaptation a étudié les moyens d'améliorer la cohérence de l'action des dispositifs institutionnels relatifs à l'adaptation<sup>9</sup>. On a fait observer à la réunion de bilan que des chevauchements subsistent entre les mandats du Groupe d'experts et du Comité consultatif s'agissant de l'appui aux PMA, particulièrement de l'appui au processus visant à formuler et réaliser des PNA, et que les Parties pourraient réfléchir à nouveau à cette question.

#### **D. Améliorer l'appui fourni aux pays les moins avancés : perspectives et obstacles**

16. Pour faciliter l'examen de cette question, le Groupe d'experts a rappelé les besoins des PMA découlant des dispositions de la Convention et de l'Accord de Paris en ce qui concerne l'adaptation, l'atténuation, les moyens d'application, la sensibilisation et l'éducation, et les obligations connexes pour ce qui a trait aux rapports. Il a aussi présenté les tendances et les étapes futures qui intéressent les PMA, notamment :

a) L'objectif consistant à ce que chaque PMA dispose, d'ici à la fin de 2020 ou rapidement après cette date, d'un processus de planification de l'adaptation bien structuré ; d'un PNA qui aura été formulé ; d'une indication dans ce PNA des besoins d'adaptation prioritaires auxquels réponde un financement du FVC et d'autres sources ; et de résultats avérés s'agissant de renforcer la capacité d'adaptation, d'améliorer la résilience et de réduire la vulnérabilité aux changements climatiques<sup>10</sup> ;

b) La présentation par toutes les Parties de leur prochaine série de CDN (nouvelles ou actualisées) d'ici à 2020, et tous les cinq ans par la suite<sup>11</sup> ;

c) L'élaboration et la présentation des autres rapports utiles, dont les communications relatives à l'adaptation, les communications nationales, les rapports biennaux actualisés (jusqu'à 2024) et les rapports biennaux sur la transparence (à compter de 2025) ;

d) L'engagement des pays développés consistant à mobiliser ensemble 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement<sup>12</sup> ;

e) La fourniture de ressources financières accrues de manière à parvenir à une répartition équilibrée entre l'adaptation et l'atténuation, en tenant compte des priorités et des besoins de pays en développement parties qui sont particulièrement vulnérables comme les PMA et les petits États insulaires en développement<sup>13</sup> ;

<sup>9</sup> Voir décision 11/CMA.1, par. 2 à 7.

<sup>10</sup> Voir document FCCC/SBI/2016/7, par. 15 à 18.

<sup>11</sup> Voir décision 1/CP.21, par. 23 et 24.

<sup>12</sup> Voir décision 1/CP.16, par. 98.

<sup>13</sup> Voir le paragraphe 4 de l'article 9 de l'Accord de Paris.



- f) Le début des activités relatives au premier bilan mondial<sup>14</sup> ;
- g) L'engagement de faire aboutir le Programme de développement durable à l'horizon 2030 au cours des dix prochaines années<sup>15</sup> ;
- h) L'adoption du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, qui devrait intervenir à la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique en octobre 2020<sup>16</sup> ;
- i) L'adoption du nouveau programme d'action en faveur des PMA pour la période 2021-2030, qui devrait intervenir à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendra en mars 2021<sup>17</sup>.

17. Sur la base des tendances et des étapes mentionnées au paragraphe 16 ci-dessus et des conclusions utiles de tous les débats précédents de la réunion (voir chapitre II, sections A à C ci-dessus), le Groupe d'experts a invité les participants à examiner comment il pourrait mener ses travaux plus efficacement, s'il existe des possibilités d'améliorer l'appui offert, quels obstacles actuels et futurs pourraient influencer sur ses résultats, et comment il peut être remédié à ces obstacles.

18. Les possibilités ci-après ont été relevées pour ce qui est d'améliorer l'efficacité des travaux du Groupe d'experts et de son appui aux PMA :

a) Les perspectives sont encourageantes pour ce qui est des modalités proposées actuellement aux PMA par le Groupe d'experts à l'appui de la formulation et de la réalisation de leurs PNA, dont les Expos PNA, les PNA ouverts, les directives techniques sur les PNA, le groupe de travail technique sur les PNA et la plateforme PNA Central. Les initiatives futures pourraient faire fond sur ces modalités ;

b) L'appui technique offert aux PMA pour le processus visant à formuler et réaliser des PNA s'accroît. Le groupe de travail technique sur les PNA pourrait être encore renforcé pour assurer un appui plus axé sur la collaboration et mieux coordonné aux PMA. En outre, l'initiative sur les PNA ouverts peut être l'occasion de regrouper les ressources disponibles et d'offrir un appui direct et cohérent à chaque PMA pour la formulation et la réalisation des PNA ;

c) Le groupe de travail technique sur les PNA pourrait poursuivre, en coordination avec le Groupe d'experts, son projet d'élaborer un supplément intégré qui permettrait de rattacher tous les suppléments existants et nouveaux aux directives techniques pour la formulation et la réalisation des PNA et aiderait les PMA à se repérer parmi celles-ci ;

d) Des groupes de travail ou des équipes spéciales supplémentaires pourraient être constitués sous l'égide du Groupe d'experts pour étudier divers sujets et questions de manière plus approfondie, parmi lesquels la ventilation des lacunes par pays (voir par. 20 ci-après) afin de mieux cibler l'appui, l'élaboration des propositions de financement, l'accès aux technologies d'adaptation, la facilitation de l'apprentissage collégial et le rapprochement des pays en fonction des difficultés précises rencontrées par les PMA, les questions de genre et la participation du secteur privé ;

e) Les Expos PNA peuvent être l'occasion de réunir différents acteurs et parties prenantes pour aller de l'avant dans la formulation et la réalisation des PNA, échanger des données d'expérience, des bonnes pratiques et des enseignements, et former et conseiller sur l'accès au financement pour l'adaptation ;

f) La participation du personnel politique et des décideurs est indispensable pour promouvoir l'action au niveau national et la coordination des efforts d'adaptation à tous les niveaux et créer des interfaces avec les mécanismes régionaux et internationaux.

<sup>14</sup> Y compris les rapports de synthèse sur certains thèmes relatifs à l'adaptation devant être élaborés tous les deux ans à compter de 2020, sous la conduite du Comité de l'adaptation et du Groupe d'experts sur les PMA, conformément au paragraphe 13 de la décision 11/CMA.1.

<sup>15</sup> Voir <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>.

<sup>16</sup> Voir <https://www.cbd.int/conferences/post2020>.

<sup>17</sup> Voir <http://unohrrls.org/unldc-v>.

Des efforts supplémentaires pourraient être faits pour mieux sensibiliser le personnel politique et les décideurs des PMA et favoriser leur participation ;

g) Les pays qui sortent de la catégorie des PMA doivent encore faire face à des difficultés et l'appui doit se poursuivre en leur faveur, sachant que plusieurs pays doivent obtenir leur reclassement au cours des prochaines années. En application de la résolution 67/221 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'aide aux pays retirés de la liste des PMA, le SBI, à sa cinquantième session, et la COP, à sa vingt-cinquième session, ont adopté des dispositions<sup>18</sup> qui donnent la possibilité au Groupe d'experts et aux instances compétentes de prolonger l'appui aux pays qui quittent la catégorie des PMA pour une période de trois ans à compter de la date de leur reclassement ;

h) Dans ses travaux futurs, le Groupe d'experts pourrait tenir compte d'initiatives et de programmes nouveaux, tels que la Stratégie pour les PMA à l'horizon 2050, l'Initiative des PMA pour une adaptation efficace et la résilience et la Commission mondiale de l'adaptation, et en tirer parti, outre les activités du système des Nations Unies et d'autres instances multilatérales extérieures au processus de la Convention qui contribuent aux efforts d'adaptation dans les PMA.

19. Les problèmes ci-après ont été relevés en ce qui concerne l'appui fourni aux PMA par le Groupe d'experts :

a) Le fait que les suppléments soient publiés et l'appui soit assuré en anglais seulement, ou qu'une traduction ne soit disponible en français ou en portugais que tardivement, limite la possibilité pour les non-anglophones des PMA d'appliquer ces documents et de bénéficier d'un appui ;

b) La plupart des PMA sont soutenus par des organisations régionales et internationales dans leurs activités d'adaptation. Les progrès et la qualité du travail, y compris des propositions de projets pour l'accès au financement du FVC, sont donc largement subordonnés à l'appui reçu ;

c) Le processus d'accès au financement du FVC connaît encore des lourdeurs et nécessite une attention supplémentaire afin d'aider les pays à recevoir un financement en temps utile. En outre, le recours à des partenaires d'exécution extérieurs entrave les progrès dans le traitement des propositions visant à accéder au financement du FVC dans certains pays, car les propositions doivent être traitées aussi bien dans le système des pays et que dans celui des partenaires avant de pouvoir être soumises ;

d) L'appui offert pour l'exécution des politiques, des projets et des programmes prévus dans les PNA est moindre que celui offert pour la formulation des PNA ;

e) La disponibilité des données et le manque d'outils appropriés d'interprétation et d'analyse des données continuent de poser des difficultés à bon nombre de PMA ;

f) L'évaluation des résultats sur le plan de l'adaptation a posé des difficultés, en particulier au moment de mesurer le niveau d'effet ;

g) La capacité limitée des PMA de gérer des systèmes de suivi et d'évaluation déjà faibles limite leur aptitude à mesurer les résultats d'adaptation ;

h) Des engagements tels que les PNA, les CDN et les rapports biennaux actualisés se sont révélés imposer une lourde charge aux PMA en matière d'établissement de rapports. Ils se recourent aussi en partie, ce qui occasionne des chevauchements d'activité. Ce problème, conjugué à des délais de notification stricts, risque de conduire certains pays à rendre compte uniquement par obligation et à perdre de vue le fait qu'il importe d'appliquer effectivement des mesures d'adaptation.

<sup>18</sup> Voir document FCCC/SBI/2019/9, par. 73 et 75, et décision 13/CP.25, par. 10.

## **E. Lacunes et besoins ayant trait à l'application de la Convention et de l'Accord de Paris dans les pays les moins avancés**

20. Le Groupe d'experts a invité les participants à débattre des lacunes et des besoins auxquels les PMA doivent faire face dans l'application de la Convention et de l'Accord de Paris et auxquels les travaux du Groupe d'experts pourraient répondre. Les aspects suivants ont été examinés :

- a) Le programme de travail en faveur des PMA ;
- b) Les besoins liés à l'adaptation qui découlent de l'application de l'Accord de Paris ;
- c) Les lacunes et les besoins liés au processus visant à formuler et réaliser des PNA<sup>19</sup> ;
- d) L'information recueillie jusqu'à présent à la réunion par les rapporteurs participants.

21. Les participants ont noté que le programme de travail en faveur des PMA, dans sa version actualisée de 2018<sup>20</sup>, prévoit un appui complet en faveur des PMA afin qu'ils s'acquittent des responsabilités que leur confèrent la Convention et l'Accord de Paris.

22. En ce qui concerne les lacunes et les besoins liés au processus visant à formuler et réaliser des PNA, les débats ont porté essentiellement sur les domaines suivants, à partir de la compilation des lacunes et des besoins mentionnée au paragraphe 20 c) ci-dessus :

- a) Accès à un appui financier et à d'autres formes d'appui ;
- b) Dispositions et coordination institutionnelles ;
- c) Apprentissage actif par la pratique ;
- d) Liens avec les programmes de développement nationaux et internationaux ;
- e) Suivi, évaluation et apprentissage ;
- f) Accès à la technologie et utilisation de celle-ci ;
- g) Évaluation des risques et de la vulnérabilité et gestion des risques ;
- h) Scénarios climatiques, connaissances scientifiques et transposition au contexte local ;
- i) Principes directeurs (sur des questions telles que la prise en compte des questions de genre, la mobilisation multipartenaires, et la prise en considération des groupes, des populations et des écosystèmes vulnérables).

23. Les participants ont examiné les lacunes et les besoins répertoriés et ont tenté de classer et de hiérarchiser les besoins pour aider à éclairer les travaux du Groupe d'experts. Il en est ressorti que les lacunes et les besoins prioritaires varient d'un PMA à l'autre selon la situation particulière du pays et l'étape à laquelle il se trouve dans le processus visant à formuler et réaliser des PNA.

24. Les participants ont noté que le Groupe d'experts a un rôle à jouer dans le traitement de certaines lacunes et certains besoins, particulièrement s'agissant du processus visant à formuler et réaliser des PNA, mais que d'autres devraient être pris en charge par d'autres organes et organismes agissant dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris ou en dehors.

<sup>19</sup> La dernière compilation en date figure à l'annexe II du document FCCC/SBI/2020/6.

<sup>20</sup> Voir <https://unfccc.int/node/202064>.

## F. Modalités de l'appui aux pays les moins avancés

25. Le Groupe d'experts a présenté les modalités auxquelles il a eu recours pour son appui aux PMA pendant la période 2016-2020, à savoir les PNA ouverts et les études de cas ; les Expos PNA ; les ateliers de formation ; les directives et les documents techniques ; la plateforme PNA Central et l'outil de suivi des PNA ; et la collaboration avec d'autres organes et organisations.

26. Chacune des modalités a ensuite été débattue pour recueillir des observations sur l'efficacité avec laquelle elles ont appuyé les PMA (ce qui a bien fonctionné), les voies d'amélioration possibles (ce qu'il faudrait améliorer) et les nouvelles modalités possibles (ce qui fait défaut). Le tableau 2 récapitule les contributions des participants. Il a été suggéré d'évaluer l'effet des modalités sur les progrès de l'adaptation dans les PMA.

Tableau 2

### Effacité et amélioration possible des modalités du Groupe d'experts des pays les moins avancés visant à appuyer ces pays

<i>Modalité</i>	<i>Exemples d'efficacité</i>	<i>Améliorations possibles</i>
PNA ouverts	<p>Ont aidé à faire progresser l'appui direct aux PMA</p> <p>Ont aidé à susciter des activités spécifiques concernant les PNA au niveau national</p>	<p>Organiser une manifestation à but d'information sur les PNA ouverts deux fois par an</p> <p>Mener des activités sur les PNA ouverts dans des langues multiples utilisées dans les PMA</p> <p>Continuer de servir d'intermédiaire aux niveaux régional et international pour l'échange de compétences liées à la conception et à la réalisation des activités d'adaptation</p>
Expos PNA	<p>Ont contribué à des échanges de bonnes pratiques et de données d'expérience, à une meilleure collaboration, à un dialogue facilité avec les prestataires d'appui et à la création de partenariats</p>	<p>Faire des efforts plus soutenus pour mobiliser l'appui à la participation d'un plus grand nombre d'experts provenant des PMA, au-delà de la limite d'une personne par PMA financée par le Groupe d'experts</p>
Ateliers de formation	<p>La formation a été l'occasion d'un dialogue utile pour associer les participants à une expérience d'apprentissage et d'échange</p> <p>La tenue d'ateliers régionaux en différentes langues a amélioré les résultats de la formation</p> <p>Le contenu technique et la facilitation des ateliers ont contribué à faciliter l'apprentissage</p>	<p>Veiller à ce que les ateliers soient adaptés aux besoins des PMA</p> <p>Veiller à ce que tous les supports essentiels soient disponibles dans les différentes langues</p> <p>Créer des activités post-atelier pour favoriser la poursuite du dialogue et la formation continue parmi les participants</p> <p>Évaluer l'efficacité des ateliers de formation</p> <p>Étudier les moyens de faire en sorte que la formation soit dispensée à un ensemble plus large d'experts nationaux</p>
Directives et documents techniques	<p>Les documents techniques ont été adaptés au contexte et aux besoins des PMA et leur ont apporté des renseignements utiles</p> <p>Les supports techniques ont aidé les pays à accomplir leurs tâches relatives au processus visant à formuler et réaliser des PNA</p>	<p>Diffuser les documents techniques en anglais, en français et en portugais</p> <p>Adapter les documents techniques à certains publics tels que les scientifiques et les praticiens généralistes des PMA</p> <p>Accroître la visibilité des documents techniques pour les centres de ressources locaux, nationaux et régionaux des PMA</p>

<i>Modalité</i>	<i>Exemples d'efficacité</i>	<i>Améliorations possibles</i>
		Contribuer à d'autres processus par des conseils techniques sur l'optimisation de l'appui aux PMA (à titre d'exemple au Comité de l'adaptation concernant l'élaboration des communications relatives à l'adaptation ; et au FEM et au Groupe consultatif d'experts concernant les critères de transparence prévus par l'Accord de Paris)
		Établir un inventaire des outils et des lignes directrices mis à la disposition des PMA, et proposer des modes d'emploi
Plateforme NAP Central	Pôle d'information universel en ce qui concerne les PNA  Regroupe des renseignements utiles sur les PNA à l'intention des PMA	Créer des possibilités d'échange de données  Améliorer la visibilité de NAP Central  Améliorer l'échange de vues et l'apprentissage à partir des meilleures pratiques
Collaboration avec d'autres organes et organisations	Améliore la coordination, l'alignement et l'appui fourni aux PMA  Les mandats liés à l'Accord de Paris dont ont été investis le Comité de l'adaptation et le Groupe d'experts des PMA ont donné lieu à des mesures de qualité et très diversifiées	Synthétiser les lacunes et les besoins particuliers des pays et en faire part aux organisations compétentes  Élargir la collaboration pour y associer les jeunes, le secteur privé et les autres acteurs qui œuvrent pour l'adaptation dans les PMA  Poursuivre la coordination et la collaboration actuelles entre les organes et les organisations afin d'éviter les chevauchements d'activités

27. Les nouvelles modalités ci-après ont été proposées :

a) Appui aux PMA pour l'élaboration de propositions de projets en vue de l'accès à un financement du FVC, du Fonds pour les PMA et d'autres sources ;

b) Guides de repérage à l'intention des PMA sur les données et les outils existants pour leurs activités d'adaptation, et les outils, lignes directrices et autres produits du Groupe d'experts et d'autres organisations.

## **G. Appui fourni aux pays les moins avancés par les organisations : données d'expérience, bonnes pratiques et enseignements**

28. Les représentants des organisations qui ont pris part à la réunion (FVC, GIZ, FENU, UNDRR et OMS) ont été invités à présenter succinctement, au nom de leur organisation, les données expérience, les bonnes pratiques et les enseignements que l'on peut retirer de l'appui fourni aux PMA dans le contexte des PNA et du programme de travail en faveur des PMA pour la période 2016-2020, d'où il est ressorti ce qui suit :

a) Diverses activités sont menées par les organisations pour prêter appui aux PMA dans différents domaines de l'adaptation, notamment pour l'accès au financement, par le secrétariat du FVC ; pour l'analyse de la vulnérabilité et des risques, par la GIZ en partenariat avec l'Institut de Potsdam pour la recherche sur les effets du climat ; pour la création de mécanismes de financement de l'action climatique infranationale et locale fondés sur des systèmes de dons axés sur les résultats et résilients face aux changements climatiques et pour l'intégration de l'adaptation dans les plans de développement infranationaux, par le FENU ; pour l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les PNA, par l'UNDRR ; et pour l'intégration de la santé dans les PNA, par l'OMS ;

b) On dispose désormais de davantage de documents et de ressources en ligne pour aider les PMA à formuler et réaliser leurs PNA ;

c) Des renseignements à jour sur les besoins et les problèmes particuliers des PMA jouent un rôle fondamental pour aider les organisations qui appuient les PMA à concevoir et à cibler l'appui destiné à ces pays. Le Groupe d'experts pourrait continuer de recueillir ces renseignements et de les communiquer aux organisations concernées ;

d) Le groupe de travail technique sur les PNA, les Expos PNA et les autres activités connexes organisées le Groupe d'experts offrent un cadre efficace aux organisations pour relier leurs activités d'appui aux travaux du Groupe d'experts ;

e) Exception faite de certains programmes ou projets d'appui, l'appui fourni par les organisations est principalement axé sur la demande et est proposé si les pays en font la demande. Il appartient aux pays que telle ou telle activité d'appui intéresse d'en faire la demande ;

f) Une coordination supplémentaire est nécessaire entre les organisations pour compléter les efforts de coordination du Groupe d'experts et faciliter l'échange de renseignements au niveau national ;

g) Différentes organisations aident aussi les PMA à mettre au point des plans d'adaptation sectoriels. La coordination entre les différents acteurs devrait être améliorée pour garantir la cohérence entre les différents plans d'adaptation et leur articulation avec les plans nationaux.

### **III. Résumé des principaux domaines et modalités de l'appui aux pays les moins avancés**

29. Les participants ont relevé les principaux domaines ci-après dans lesquels il existe des besoins et pour lesquels une contribution importante du Groupe d'experts resterait nécessaire sur le plan des conseils et de l'appui techniques aux PMA conformément à ses mandats et domaines d'activité actuels :

a) Mise en œuvre du programme de travail en faveur des PMA ;

b) Formulation et réalisation des PNA ;

c) Prise en considération des questions de genre et des groupes, des populations et des écosystèmes vulnérables dans la planification et la réalisation de l'adaptation ;

d) Accès au financement du FVC, du Fonds pour les PMA et du Fonds pour l'adaptation pour la formulation et la réalisation des PNA et l'application d'autres éléments du programme de travail en faveur des PMA ;

e) Accès à l'appui financier et autre provenant d'autres sources pour la réalisation des PNA et d'autres éléments du programme de travail en faveur des PMA ;

f) Repérer et traiter les lacunes et les besoins liés à l'application de la Convention et de l'Accord de Paris ;

g) Promouvoir la cohérence et les synergies entre l'adaptation aux changements climatiques et les questions connexes ;

h) Mobiliser et faire coopérer les organes compétents et un grand nombre d'organisations pour qu'ils appuient le programme de travail du Groupe d'experts et les PMA en général.

30. Pour que le Groupe d'experts s'acquitte de son mandat efficacement compte tenu des principaux domaines mentionnés au paragraphe 29 ci-dessus, les participants l'ont invité à poursuivre les modalités ci-après, tout en estimant que des améliorations étaient possibles :

a) Conseils et appui techniques ;

b) Directives et suppléments techniques ;

c) Documents techniques ;

d) PNA ouverts et études de cas ;

- e) Ateliers de formation ;
- f) Expos PNA ;
- g) Plateforme NAP Central et outil de suivi des PNA ;
- h) Ateliers de rédaction et services pour l'élaboration de propositions de financement ;
- i) Collaboration avec d'autres organes et organisations.

#### **IV. Observations finales**

31. Les participants ont estimé que le Groupe d'experts a mené ses travaux avec efficacité et a assuré un appui régulier et ciblé aux PMA conformément à sa mission d'origine. Pendant la période 2016-2020, le Groupe d'experts a tenu compte efficacement des besoins et des contextes particuliers des PMA pour concevoir et mener ses activités ; amélioré la collaboration avec d'autres organes constitués et d'autres organisations s'occupant de l'adaptation à divers niveaux en application des mandats correspondants ; et fait mieux connaître le processus visant à formuler et réaliser des PNA et amélioré la compréhension commune de celui-ci.

32. Les participants ont réaffirmé l'utilité que continue d'avoir la contribution du Groupe d'experts à l'appui aux PMA, et le fait qu'il conservera un rôle essentiel dans cet appui. Ils ont estimé que les mandats actuels concernant l'appui aux PMA, s'agissant particulièrement du processus visant à formuler et réaliser des PNA, occupent une place centrale dans l'appui fourni par le Groupe d'experts aux PMA.

33. Les participants ont aussi estimé que si le Groupe d'experts a fait un effort important pour s'acquitter de sa mission avec efficacité, le niveau d'appui qu'il est en mesure d'offrir aux PMA est subordonné à ses mandats, ses moyens et ses ressources. Il ne peut être répondu pleinement aux besoins des PMA en capacités dans le cadre des modalités actuelles, dont le dialogue mené avec les pays par l'intermédiaire de leurs coordonnateurs et de leurs équipes chargées des PNA au niveau national, l'organisation d'ateliers de formation, et l'élaboration de directives et de documents techniques. Les activités complémentaires d'autres organes et organisations sont donc indispensables pour aider globalement les PMA à respecter leurs engagements au titre de la Convention et de l'Accord de Paris.

---